

## Négociants et investisseurs

L'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) permet aux **négociants** de séjourner aux États-Unis pour faciliter et administrer des échanges commerciaux importants de biens ou de services, principalement entre les États-Unis et le Canada. Le meilleur exemple des « échanges commerciaux importants » constitue un volume élevé de transactions à grande valeur. Plus de 50 p. 100 du commerce international (mais non du commerce total) doit se faire entre les États-Unis et le Canada.

En vertu de l'ALENA, les **investisseurs** peuvent séjourner aux États-Unis pour établir, développer ou diriger une véritable entreprise dans laquelle ils ont investi un montant important de capitaux et qui leur appartient donc dans une proportion d'au moins 50 p. 100 ou dans laquelle ils détiennent une participation majoritaire.

Les **employés** de négociants et d'investisseurs qui exercent des fonctions de supervision ou de direction ou dont les compétences sont indispensables à la bonne marche de l'entreprise, peuvent aussi être admis dans cette catégorie.

Les demandes en vue d'obtenir le statut de **négociant** (E-1) ou d'**investisseur** (E-2) sont traitées uniquement au consulat général des États-Unis à Toronto. Pour plus de renseignements sur les étapes à suivre afin de présenter une demande, consultez le site Web du consulat ([www.usembassycanada.gov](http://www.usembassycanada.gov)).

Pour des questions administratives courantes au sujet du traitement d'une demande, vous pouvez communiquer avec le bureau E-visa par télécopieur, courriel ou téléphone. (Tél. : (416) 595-1700, poste 500 ou 241; Téléc. : (416) 595-5466; courriel : [evisatoronto@state.gov](mailto:evisatoronto@state.gov)). À noter que les cas ne sont pas réglés au téléphone.

### Formulaires et frais : changement ou renouvellement du statut

Pour obtenir des renseignements sur les formulaires et les frais rattachés à votre autorisation de séjour aux États-Unis, consultez le site Web de l'USINS. Vous trouverez également sur ce site des renseignements sur la manière de prolonger votre statut de visiteur aux États-Unis.

[www.ins.usdoj.gov](http://www.ins.usdoj.gov)

### Difficulté à entrer aux États-Unis ou au Mexique?

Veillez communiquer avec la ligne d'information sur l'admission temporaire en vertu de l'ALENA, du lundi au vendredi, de 9 h à 17 h, heure normale de l'Est, au

**(613) 944-2046,**

ou par télécopieur au

**(613) 944-0058.**